
Procès-verbal de l'assemblée publique de la
Commission de la sécurité publique
Mardi, 19 janvier 2010, à 9 heures,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil.

Première séance

Mardi 19 janvier 2010

9 heures

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

COMMISSAIRE ABSENT :

- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet;
du Service de police de la Ville de Montréal : M. Jean-Guy Gagnon, Mme Diane Bourdeau, M. Réjean Toutant, Mme Manon Landry, M. Pierre Brochet, M. Mario Desrochers, M. Richard Boyer et M. Giovanni Di Feo;
du Service des affaires corporatives : M^e Emanuel Tani-Moore;
le vérificateur général de la Ville, M. Jacques Bergeron, accompagné de M. Robert Duquette;
du Cabinet du maire et du comité exécutif, M. Vincent Robidas.

ASSISTANCE : 20 PERSONNES

1. Ouverture de la séance

À 9 h 10, le président, M. Claude Trudel, déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux personnes dans la salle. Il présente les commissaires et excuse l'absence du directeur du SPVM, M. Yvan Delorme. Il salue le conseiller du district Saint-Jacques, M. François Robillard; le directeur général, M. Louis Roquet; les représentants de la Fraternité des policiers de Montréal et son président, M. Yves Francoeur; le vérificateur général, M. Jacques Bergeron et M^e Emmanuel Tani-Moore de la Direction du greffe. Il explique enfin le déroulement de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 12 mai 2009

Sur une proposition de M. Jean-Marc Gibeau, appuyée par la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, le procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

4. Allocution du responsable de la sécurité publique

Le responsable du dossier de la sécurité publique pour l'agglomération de Montréal, M. Claude Trudel, mentionne que l'Administration a poursuivi, en 2009, ses actions en vue d'améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens de l'agglomération. À cet égard, la poursuite de la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de services en témoigne.

Il souligne les efforts dans le but d'améliorer la sécurité des piétons et celle des automobilistes grâce à la mise en place de cinémomètres photographiques et de caméras de surveillance. Dans le même esprit, il fait remarquer la révision en cours de la réglementation de la vitesse et annonce que dans plusieurs arrondissements la vitesse est réduite à 40 km/heure.

Il fait état des objectifs en matière de lutte aux gangs de rue, soulignant les résultats obtenus jusqu'à maintenant. Il insiste sur l'expertise du SPVM en matière de lutte aux gangs de rue, expertise largement reconnue au niveau national.

Il annonce les intentions, en 2010, d'améliorer le système de radiocommunication vocale des services d'urgence, regroupant le service de police, le sécurité-incendie, Urgences-Santé et des partenaires tels la Société de transport de Montréal, le service 311 de la Ville et les arrondissements.

5. Les prévisions budgétaires 2010 du SPVM

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Gagnon et Mme Bourdeau à présenter l'équipe de direction du SPVM et à débiter la présentation. D'entrée de jeu, M. Gagnon annonce la reconduction, en 2010, du plan triennal stratégique d'orientation 2007-2009. Ce plan comporte trois grandes orientations :

- adapter l'offre de services du SPVM à l'environnement;
- appuyer le personnel et contribuer à sa réalisation dans un contexte de gestion de la diversité;
- accroître la capacité organisationnelle et financière du SPVM.

La première orientation comporte des actions en rapport avec la gestion des espaces urbains, la criminalité, la sécurité routière et la circulation ainsi que le partenariat et la concertation avec la communauté. La deuxième s'appuie sur une communication plus ciblée, la valorisation du personnel et la qualité de vie au travail ainsi que sur le développement du personnel. La dernière comprend l'approche globale de la sécurité, l'organisation du travail et la diversification des sources de financement.

M. Gagnon cède la parole à Mme Bourdeau. Cette dernière présente les objectifs sous-jacents aux prévisions budgétaires :

- livrer l'offre de service de niveau 5 tel que prescrit par la *Loi sur la police*;
- optimiser les revenus.

Les prévisions budgétaires du SPVM s'élèvent à 598 900 000 \$ en 2010 pour l'agglomération et la proximité. Selon les règles de répartition du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), 577,4 M \$ de ce budget sont consacrés à la sécurité publique – volet policier; 6,7 M \$ à la sécurité publique – volet brigadier scolaire; 2,3 M \$ au transport – Bureau du taxi et du remorquage et 12,5 M \$ à la section de l'application de la réglementation du stationnement (budget de proximité). Pour l'agglomération seulement, le budget s'élève à 584 453 000 \$. Comparativement à 2009, en valeur nette, ces prévisions budgétaires sont semblables à celles de 2009 malgré le défi budgétaire de 21,5 M \$ imposé au SPVM.

Les dépenses du SPVM sont en hausse de 11 M \$ et la prestation de travail en baisse de 284 années-personne. Mme Bourdeau présente ensuite la variation des prévisions budgétaires 2010 par rapport au budget 2009. 88 % des dépenses sont consacrées à la masse salariale. Les unités opérationnelles regroupent 89 % de la prestation de travail, soit 4 823 années-personne, et les unités de soutien administratif et stratégique, 11 %.

Mme Bourdeau présente ensuite les revenus estimés en 2010 évalués à 72,1 M \$ et fait état du programme triennal d'immobilisations (PTI) qui ne comporte aucune somme en 2010 pour le remplacement du parc automobile. Le PTI relatif au remplacement et à la modernisation des systèmes informatiques relève de la Direction des systèmes d'information et celui relatif à la protection des bâtiments, du Service des immeubles.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Gagnon et Mme Bourdeau. Il annonce une pause de dix minutes.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Trudel, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

6.1 M. François Touchette, Coalition des amis du parc Jarry

M. Touchette demande des précisions concernant le redéploiement des effectifs policiers depuis la fusion des PDQ Rousselot et PDQ-31 ainsi que le projet d'aménagement PDQ-31 dans le parc Jarry. Il demande les détails de la ventilation des 8 M \$ prévus au budget pour la construction d'immeubles. Il rappelle la tenue d'une consultation où les citoyens ont manifesté leur opposition à l'agrandissement du PDQ-31 dans le parc Jarry. Il suggère de construire en périphérie du parc. Il demande ensuite les raisons pour lesquelles le SPVM utilise des véhicules tout-terrain (VTT) plutôt que des véhicules électriques pour patrouiller dans les grands parcs et mentionne que le directeur de la Région Nord a promis un véhicule électrique pour le parc Jarry, ce véhicule n'a toutefois pas été reçu.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Gagnon et invite Mme Bourdeau à répondre. Cette dernière décrit les trois phases du réaménagement des postes de quartier et mentionne que les sommes prévues pour finaliser les travaux du PDQ-31 doivent être autorisées en 2010. M. Gagnon explique que le VTT doit être utilisé, pour les opérations, dans certains endroits dont le Mont-Royal. Il précise qu'au parc Jarry, le service utilisera les véhicules électriques et ajoute que des études démontrent l'importance de la présence policière dans un parc afin de contrer les incivilités et la prostitution. Mme Bourdeau mentionne que le SPVM est préoccupé par l'environnement et s'intéresse également aux véhicules hybrides.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Touchette.

6.2 Mme Marie-Michèle Poisson

Mme Poisson aborde également la question de l'agrandissement du PDQ-31. À son avis, tout parc a une valeur et construire dans un parc implique des coûts et ne pourra se faire dans tous les parcs. Elle donne l'exemple du parc Laurier et de son chalet utilisé par le service de stationnement. Elle estime que la population ne doit pas perdre le chalet du parc Jarry. Elle mentionne avoir fait l'inventaire des bâtiments autour du parc pour construire le PDQ-31. Elle soulève une problématique de sécurité en raison de la circulation de véhicules-moteur dans des parcs. Elle souligne qu'à l'occasion des audiences publiques du 17 juin dernier concernant le réaménagement du PDQ-31, audiences auxquelles 83 personnes ont assisté, 23 personnes sur les 26 qui se sont exprimées étaient contre le projet. Elle croit que le projet empiètera sur le parc en raison du déficit de stationnement et signale une problématique de circulation autour PDQ-31. À son avis, le projet ne tient pas compte des coûts d'aménagement supplémentaires, car il n'y a pas de passage piétonnier, et des coûts de décontamination du terrain. Elle suggère un bâtiment mixte offrant une possibilité de revenus. Enfin, elle demande si SPVM a prévu des coûts supplémentaires de construction pour le PDQ-31.

Le président, M. Claude Trudel, répond que la question sera traitée par la commission en séance à huis clos. Il remercie Mme Poisson.

6.3 M. Marcel Lanoue

M. Lanoue mentionne qu'il aurait aimé recevoir le document budgétaire à l'avance. Il aimerait que les tricycles électriques utilisés par le SPVM soient numérotés comme le sont les véhicules des policiers. Il se dit surpris que le SPVM étende ses services à l'extérieur de la Ville.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Boyer à répondre. Ce dernier explique que le gouvernement du Québec s'apprête à normaliser dans le domaine des centres d'urgence 911. Dans un contexte d'opération 24 h / 24 et 7 jours / 7, le SPVM pourra prendre l'appel et diriger au bon service de la ville desservie.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Lanoue.

6.4 M. André Poulain, Destination Centre-ville

M. Poulain félicite le SPVM pour la clarté et la rigueur de la présentation. Il fait état des relations fructueuses entre Destination Centre-ville et le SPVM, ajoutant que le modèle pourrait se transposer à d'autres services de la Ville. Il demande si le SPVM a été consulté en marge du projet loi 22 par rapport à de nouveaux pouvoirs habilitants. Il rappelle les besoins en termes de sécurité pour les 500 000 personnes qui fréquentent quotidiennement le centre-ville. Il déplore que le PDQ soit situé loin du centre-ville et demande l'état d'avancement de sa relocalisation. Il signale des problèmes de graffiti, ajoutant qu'il n'y en a jamais eu autant et demandant d'allouer les ressources pour endiguer ce phénomène. Il se dit heureux de constater l'augmentation de l'offre de service du SPVM en matière de commercialisation.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Gagnon et Mme Bourdeau à répondre. M. Gagnon mentionne que le service a été consulté quant aux pouvoirs habilitants dont il aurait besoin, Mme

Bourdeau précise toutefois qu'il n'y pas eu de comité de travail à ce sujet. Elle souligne que le déménagement du PDQ-20 est prévu à la phase 3 du réaménagement des postes de quartier et souligne le peu d'espaces disponibles pour une reconstruction ou un réaménagement. Quant aux graffitis, M. Gagnon prend bonne note des commentaires de M. Poulain.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Poulain.

6.5 M. Sylvain Ouellet, Projet Montréal

M. Ouellet fait remarquer la variation des dépenses globales de 575 M \$ à 586 M \$. Il mentionne que la variation correspond à une augmentation résultant des conventions collectives évaluée à 7,2 % par année-personne et il demande comment il sera possible de supporter une hausse aussi élevée par année personne.

Le président, M. Claude Trudel, invite M. Gagnon et Mme Bourdeau à répondre. Cette dernière mentionne que la hausse budgétaire de 21 M \$ est divisée par la prestation de travail, toutefois, en réduisant certains éléments, cette hausse est atténuée et correspond à 11 M \$. M. Gagnon précise qu'il n'y a pas de hausse de salaire de 7,2 %. Ce qu'on observe, c'est la diminution du nombre d'années-personne et, par conséquent, chaque personne coûte davantage. Il ajoute qu'il faut tenir compte du budget global. Mme Bourdeau énumère certaines dépenses incompressibles, comme l'essence et les coûts de loyer, qui sont absorbées dans le coût de revient par année-personne.

M. Ouellet aborde ensuite la question du PDQ-31. Il mentionne que Montréal compte moins de 10 % d'espaces verts et encore moins dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Il rappelle la mobilisation citoyenne contre le projet d'aménagement de la mairie d'arrondissement dans un parc de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la victoire des citoyens. Il est d'avis que si l'on empiète sur les espaces verts, les coûts seront élevés pour la population. Il termine en demandant si le SPVM est à ce point pauvre qu'il doive empiéter sur parc

M. Gagnon répond que le message a été très bien reçu concernant le PDQ-31. Il fait remarquer toutefois que le PDQ-31 est déjà localisé dans le parc Jarry, 90 % de sa superficie est déjà construite, le SPVM ne souhaitant ajouter que 10 %. Il termine en soulignant que la question sera étudiée et que le SPVM informera prochainement les citoyens.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Ouellet.

7. Période de questions des commissaires

Le président, M. Claude Trudel, invite les commissaires à s'exprimer sur le sujet à l'étude.

7.1 Mme Vera Danyluk, vice-présidente

La vice-présidente, Mme Vera Danyluk, aurait souhaité que les maires d'agglomération aient l'opportunité de prendre connaissance de la présentation du SPVM il y a quelques semaines. Elle fait remarquer que le budget a connu une hausse de 19 % depuis quelques années. Elle félicite le SPVM pour la clarté de la présentation et demande de s'assurer que l'information soit transmise aux maires d'agglomération.

Le président, M. Claude Trudel, remercie la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, et il demande que l'information soit transmise aux maires des municipalités reconstituées. Il mandate la secrétaire-rechercheuse à cet effet.

7.2 M. Réal Ménard, vice-président

Le vice-président, M. Réal Ménard, demande au SPVM de fournir le détail des informations relatives aux travaux de réaménagement des PDQ et il demande si le PDQ 23 figure sur la liste et sera relocalisé sur la rue Ste-Catherine. Il veut savoir si le PDQ-23 fait partie des travaux pour lesquels les budgets sont engagés. Il demande également ce que le SPVM souhaiterait obtenir pour son PTI et si des budgets sont prévus pour la phase 3 du réaménagement des postes de quartier; à ce dernier sujet, il s'enquiert des besoins.

Le président, M. Claude Trudel, invite Mme Bourdeau à répondre. Cette dernière mentionne que les immeubles du SPVM et l'informatique font partie des PTI qui relèvent de la Ville, seul le PTI relatif aux véhicules relève du SPVM. Le budget alloué au PTI immeubles du SPVM a été réduit et le SPVM a demandé de terminer les phases 1 et 2 du réaménagement des postes de quartier. Le PDQ 23 fait partie de la phase 3. Pour compléter les travaux, le SPVM aurait besoin de 15 M \$.

Le vice-président, M. Réal Ménard, demande ensuite si le SPVM embauchera des cadets cet été et quel nombre de cadets.

M. Jean-Guy Gagnon répond qu'aucun budget n'est prévu pour les cadets. Auparavant l'embauche

s'effectuait à même les surplus. Il distingue différentes possibilités, ainsi, l'embauche des cadets financés par les arrondissements et Destination centre-ville ne pose pas problème. La Brigade urbaine est avantageuse car elle évite le temps supplémentaire, en ce moment le SPVM est à évaluer le nombre de services d'ordre.

Le vice-président, M. Réal Ménard, veut connaître les honoraires de M^e Boisvert, il demande la liste des PDQ qui accueilleront des conseillers en développement communautaire et, concernant les relations de travail, des détails relatifs à la décision à venir de l'arbitre et sur les coûts potentiels.

M. Jean-Guy Gagnon répond qu'il n'y a pas de facturation, M^e Boisvert relève de la Direction du contentieux. Il s'engage à faire parvenir la liste des PDQ, ajoutant qu'un des critères de sélection portait sur les quartiers où on retrouve des problématiques majeures de gangs de rue. En ce qui concerne les relations de travail, il mentionne que la décision de l'arbitre sera connue à la fin du mois de février. Il souligne que le budget a été préparé selon le cadre proposé par la ville, 0% la première année et 2 % les suivantes. Il fait remarquer que toute hausse de 1 % a un impact de 6 M \$ sur le budget.

7.3 M. Samir Rizkalla

M. Rizkalla se dit préoccupé par les efforts budgétaires demandés au service versus les services à rendre à la population. Il félicite SPVM pour le maintien du service.

7.4 M. Jean-Marc Gibeau

M. Gibeau demande des précisions concernant la page 10 du document budgétaire. Il veut savoir si les 10 M \$ supplémentaires proviennent des redevances du 911. Il demande ensuite d'expliquer la raison d'être de l'agence de perception 911. Il demande si le SPVM obtiendra un remboursement pour l'envoi d'un contingent de 150 policiers aux jeux Olympiques. Il demande si les tables de sécurité en arrondissement ont toutes été créées. En terminant, M. Gibeau fait remarquer que malgré la coupure d'années- personne, le budget augmente.

Mme Bourdeau répond que les redevances ont été retirées du budget car elles sont versées à la ville centre. M. Boyer explique le but des redevances 911 destinées à financer les centres d'urgence selon la législation provinciale de redevances et qui rapportera entre 10.3 et 10.7 M \$ de revenus par année à Montréal. À ce sujet, la vice-présidente, Mme Vera Danyluk, rappelle les travaux relatifs à ce dossier depuis 1994. Mme Bourdeau ajoute que le SPVM sera entièrement remboursé pour l'envoi du contingent de policiers. Concernant les tables de concertation, M Gagnon mentionne qu'une évaluation est en cours, il semble y avoir une bonne implantation dans l'ensemble et un dossier complet est à venir en février ou mars prochains. Au sujet des années-personne, Mme Bourdeau signale que celles-ci comprennent le volet des dépenses incompressibles, en outre les coûts associés au personnel temporaire sont moindres que ceux du personnel permanent.

7.5 Mme Susan Clarke

Mme Clarke félicite le SPVM d'avoir réussi à produire un budget 2010 équivalent à 2009 sans impact pour les citoyens.

7.6 M. Robert L. Zambito

M. Zambito fait remarquer qu'il y a 150 policiers à Vancouver et 92 en Haïti, il demande si cela représente une réduction de services aux citoyens.

M. Gagnon répond qu'en ce qui concerne les Jeux Olympiques, Montréal a vécu cette situation en 1976, il mentionne que la Ville sera remboursée et que cette somme pourra être réinvestie en policiers temporaires ou cadets. Quant à Haïti, la demande est pour une cinquantaine de policiers et c'est subventionné. Il ajoute que le SPVM a besoin de tout son personnel de la fin mai au mois de septembre, toutefois, en février c'est plus tranquille et peu de policiers en vacances.

7.7 M. William Steinberg

En rapport avec la page 6 du document budgétaire, M. Steinberg compare les dépenses 2008. En 2010, elles sont de 2 % supérieures à 2009 et il demande si, en réalité, le SPVM dépense plus. Il demande également d'expliquer la différence entre les revenus, en hausse de 63 % en 2009 et de 17 % en 2010 et veut savoir si cela reflète la réalité.

M. Gagnon répond qu'à l'origine, l'Unité métro ne disposait pas d'un budget alors que maintenant le SPVM reçoit annuellement 12 M \$. Quant aux revenus, l'objectif est élevé mais des discussions sont en cours avec le ministère du Transport du Québec au niveau de la sécurité ce qui permettrait d'accroître les revenus du SPVM.

7.8 M. Réal Ménard, vice-président

M. Ménard fait état des succès du SPVM à l'encontre du crime organisé et souligne l'importance pour les policiers d'avoir accès à des outils tels la délation et l'écoute électronique. Il cite des informations

parues dans les médias concernant de possibles coupures dans l'écoute électronique.

Il aborde la question de l'infiltration du crime organisé dans l'économie légale et demande si le SPVM pourrait enquêter sur les grands contrats comme c'est le cas à la Sûreté du Québec. Enfin, il constate que la priorisation du dossier Gang de rue a permis d'améliorer la situation, il dit souhaiter lire le bilan de l'escouade Éclipse, aborde la question du choix des policiers et fait état de préoccupations soulevées par M. Harry Delva, travailleur communautaire.

M. Gagnon souligne les acquis grâce à l'importance des outils comme la délation et l'écoute électronique. Il explique que lors parution de l'information dans les médias, aucun projet majeur n'était en en vue. Toutefois, si nécessaire et s'il y a besoin, le SPVM affecte les ressources de manière à gérer de manière responsable. Quant aux enquêtes sur les grands contrats cela pourrait nécessiter des enquêtes d'envergure, dans certains dossiers il serait peut-être difficile de poser un jugement et il pourrait y avoir des informations confidentielles qu'on ne peut rendre publiques. Concernant le groupe Éclipse, M. Gagnon souligne les critères de sélection et la formation des policiers membres de ce groupe.

7.9 M. Samir Rizkalla

M. Rizkalla demande s'il y aura coupure de postes permanents de policiers.

Mme Bourdeau répond que les policiers permanents partant à la retraite ne seront pas remplacés. Donc, les postes seront vacants.

7.10 M. Claude Trudel, président

M. Trudel se dit préoccupé par le retard au niveau du Programme d'accès à l'égalité en emploi en ce qui concerne l'embauche de policières et de personnes issues des minorités visibles. Il aborde ensuite le dossier de la commercialisation dont il sera un allié en autant que les services de base soient assurés. Il insiste sur les coûts additionnels encourus à cause du fait que Montréal est une métropole et signale qu'on ne pourra demander aux montréalais des efforts supplémentaires.

7.11 M. François Robillard, conseiller de ville, arrondissement de Ville-Marie

M. Robillard est d'avis que cette présentation du SPVM est la meilleure depuis plusieurs années. Il a noté, en page 10 du document budgétaire, une baisse de 6,3 % en années- personne et il demande de quelle manière le SPVM peut atteindre l'équilibre. En tant qu'élu, il représente le centre-ville aux prises avec des problèmes particuliers d'incivilités et de vente de drogues, il demande comment il sera possible d'assurer la surveillance du territoire avec une baisse d'effectifs nette en période estivale 2010 au centre-ville. Il demande ensuite comment on évalue la performance d'un service de police et il souhaite connaître le temps de réponse selon les catégories d'appel 1, 2 et 3. Il déplore que les services offerts par le 911 ne soient pas uniformes et il demande si les statistiques sont disponibles par poste de quartier.

Mme Bourdeau répond que le SPVM se préoccupe de maintenir les policiers temporaires en emploi afin de combler les postes. Elle explique que le temps de réponse est un indicateur. L'unification des centres d'appels a permis d'améliorer le temps de réponse de 140 secondes pour le traitement de l'appel et elle pourrait soumettre les données statistiques à ce sujet.

8. Ajournement

Le président, M. Claude Trudel, remercie l'assistance, l'équipe du SPVM et les commissaires. À 11 h 55, sur une proposition du vice-président, M. Réal Ménard, appuyée par M. Samir Rizkalla, il déclare l'ajournement de l'assemblée au mardi 19 janvier 2010, à 14 heures.

Deuxième séance
Mardi 19 janvier 2010
14 heures

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

- M. Claude Trudel, président
Arrondissement de Verdun
- Mme Vera Danyluk, vice-présidente
Ville de Mont-Royal
- M. Réal Ménard, vice-président
Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Susan Clarke
Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord
- M. William Steinberg
Ville de Hampstead
- M. Robert L. Zambito
Arrondissement de Saint-Léonard
- M. Samir Rizkalla
Représentant du gouvernement du Québec

COMMISSAIRE ABSENT :

- M. Frantz Benjamin
Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Le directeur général de la Ville, M. Louis Roquet;
du Service de sécurité incendie de Montréal : M. Serge Tremblay, M. Jacques Proteau, M. Pierre Lamontagne, Mme Diane Charland, M. Jean Bartolo, Mme Sylvie Girard et Mme Louise Tremblay;
du Bureau du vérificateur général de la Ville, M. Robert Duquette;
du Cabinet du maire et du comité exécutif, M. Vincent Robidas.

ASSISTANCE : 13 PERSONNES

9. Ouverture

À 14 h 05, le président, M. Claude Trudel, déclare la reprise de la séance. Il présente les commissaires et salue la présence du directeur de l'Association des pompiers de Montréal, M. Perry Bisson, et d'un directeur syndical du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, M. Michel Bergeron.

10. Allocution du responsable de la sécurité

Le responsable du dossier de la sécurité publique pour l'agglomération de Montréal, M. Claude Trudel, mentionne que l'Administration a accompli beaucoup de travail depuis l'année 2002, notamment la fusion des vingt-deux services de sécurité incendie desservant le territoire de l'agglomération ainsi que la modernisation des véhicules de combat et de certains équipements.

Il souligne ensuite qu'une étape importante a été franchie le 30 juin 2008 lors du dépôt, au ministre de la Sécurité publique, du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal. L'Administration est très fière d'avoir obtenu du ministre l'attestation de conformité qui lui permet de mettre en œuvre le plan d'action associé au schéma.

Il mentionne qu'en 2009, l'implantation du programme des premiers répondants a été complétée et souligne qu'il s'agit d'un programme grâce auquel plusieurs vies ont été sauvées. Il annonce la mise en œuvre de projets relevant du Centre de sécurité civile dont le Portail de sécurité civile qui offrira aux intervenants de première ligne et aux citoyens l'accès à une foule d'informations, le Plan particulier d'intervention pour les tempêtes de neige exceptionnelles et le réseau de stations télémétriques pour la surveillance de la crue printanière des eaux.

Il conclut que la mise en œuvre des différentes mesures prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie permettra d'offrir une sécurité accrue aux citoyennes et citoyens de l'agglomération.

11. Les prévisions budgétaires 2009 du Service de sécurité incendie de Montréal

Le président, M. Claude Trudel, invite le directeur du SIM, M. Serge Tremblay, à présenter son équipe et à débiter la présentation.

M. Tremblay présente la mission du service, son organigramme et il détaille ensuite ses principales réalisations au niveau :

- du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
- du programme des premiers répondants;
- de la sécurité civile;
- du renouvellement de la convention collective des pompiers;
- des alarmes-incendie non-fondées;
- du rajeunissement du parc de véhicules.

Il présente ensuite les statistiques comparatives 2005-2009 selon le type d'intervention et les statistiques détaillées selon qu'il s'agisse de dommages matériels, d'incendies de bâtiment ou de décès.

M. Tremblay présente ensuite son plan d'action pour l'année 2010 concernant les volets intervention et les cinq programmes de prévention du schéma de couverture de risques, le programme des premiers répondants, la sécurité civile et le renouvellement de la convention collective des pompiers.

Il présente le sommaire des dépenses qui s'élèvent à 308,9 M \$ en 2010, en hausse de 1,4% par rapport à 2009.

M. Tremblay invite M. Lamontagne à poursuivre la présentation du budget de fonctionnement. Ce dernier présente la structure des effectifs ainsi que les dépenses et les revenus par principaux objectifs. En 2010, les revenus sont estimés à 9,1 M \$, en hausse de 1,6 %. Il présente ensuite le programme triennal d'immobilisations 2010-2012 évalué à 19,8 M \$.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Tremblay et M. Lamontagne.

12. Période de questions et commentaires des citoyens

Le président, M. Claude Trudel, invite la première personne inscrite à se présenter au micro.

12.1 M. Perry Bisson, président, Association des pompiers de Montréal

M. Bisson mentionne que l'Association des pompiers n'a pas la même analyse que le service sur les effets du règlement relatif aux alarmes incendie non-fondées. Il croit que la réduction du nombre d'alarmes incendie non fondées est un effet pervers du règlement. En regard de la page 17 du document budgétaire, il signale qu'à Côte St-Luc ce sont des bénévoles qui offrent le service de premiers répondants. Il demande ce qui est prévu au budget pour répondre à cette demande additionnelle, soit 65 000 appels premiers répondants.

M. Tremblay répond que l'activité premiers répondants est parallèle aux activités habituelles. Sur les 65 000 appels, il n'y a pas eu de manque ou retard pour les autres activités, au contraire le service améliore son temps de réponse et a prévu la durée de vie utile des véhicules en fonction du programme de premiers répondants. Il souligne la création d'une section « support aux employés » pour le soutien psychologique aux pompiers et salue l'implantation remarquable du programme.

M. Bisson mentionne que la formation des employés pose des problèmes logistiques et opérationnels et demande si des mécanismes sont prévus au budget afin d'y pallier. Il ajoute que les services de soutien ont besoin de revalorisation et demande ce qui est prévu au budget en ce sens. Enfin, il veut savoir si des tâches seront effectuées par le secteur privé.

M. Tremblay répond que le service a proposé un centre de formation satellite dans l'Ouest de l'île. Il souligne que le service a des obligations légales de formation et qu'il prend les mesures requises pour y répondre. En ce qui concerne la valorisation, M. Proteau décrit la possibilité d'accéder à des postes supérieurs; sur le recours au secteur privé, il signale que le SIM a fait appel à l'externe pour l'entretien de son parc de véhicules.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Bisson.

12.2 M. Michel Bergeron, directeur syndical, SFMM

M. Bergeron demande le nombre d'agents de prévention que le SIM compte embaucher pour la mise en œuvre du schéma.

M. Proteau répond qu'un nouveau règlement de prévention sera en vigueur en 2010 pour l'agglomération de Montréal, une consultation audit est en cours avec le Service du capital humain. Par la suite, il y aura création de postes « agent technique ». Il ajoute que le service travaille à élaborer un programme de formation et à la rédaction du Guide de l'agent. Après, il sera possible d'évaluer le nombre de postes requis.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Bergeron.

12.3 M. Marcel Lanoue

M. Lanoue exprime sa déception de ne pas avoir obtenu le cahier budgétaire à l'avance. Il a apprécié toutefois la présentation.

Le président, M. Claude Trudel, prend bonne note de cette remarque.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Lanoue.

12.4 M. Sylvain Ouellet, Seconde opposition

M. Ouellet demande les détails concernant le temps perdu des véhicules du SIM dans la circulation et l'impact sur le budget. Il fait part d'une expérience ayant cours à Québec concernant des feux de circulation sur demande pour véhicules de combat et demande si cela ne pourrait pas améliorer la situation.

M. Tremblay répond qu'une somme de 15 M \$ a été investie pour la répartition assistée par ordinateur (RAO) ce qui aide le temps de réponse. De plus, l'agglomération de Montréal compte 66 casernes. Il invite M. Ouellet à lire le schéma de couverture de risques car celui-ci démontre un très bon temps de réponse.

M. Ouellet aborde ensuite la question du pyromane sur le Plateau Mont-Royal, dans les cafés italiens et les enquêtes.

M. Tremblay explique la procédure en cas de décès ou incendie suspect, c'est-à-dire le transfert du dossier au SPVM et il ajoute que s'il y a débordement pour les enquêteurs du service, le temps supplémentaire sera autorisé.

Le président, M. Claude Trudel, remercie M. Ouellet.

12.5 M. André Cardinal

M. Cardinal mentionne que les pompiers se plaignent que le code du bâtiment ne soit pas assez sévère. Il demande si le service collabore avec le Service des permis et inspections. Il rappelle l'incendie de la Place Alexis-Nihon en 1986 et veut savoir si les responsabilités de chacun sont-elles plus claires aujourd'hui.

M. Proteau répond qu'au niveau de la prévention, le service a du personnel spécialisé, soit l'agent de prévention. Il signale qu'un des problèmes majeurs est la grande diversité de réglementation. Il précise que le SIM a un architecte et un ingénieur qui travaillent à temps plein si bien que le service aura une proposition de réglementation en juin 2010. En outre, plusieurs collaborent à ce dossier. Concernant la Place Alexis-Nihon, M. Tremblay mentionne que la réglementation a été renforcée depuis ce temps.

13. Période de questions des commissaires

13.1 Mme Vera Danyluk, vice-présidente

Mme Danyluk considère la présentation très intéressante. Elle estime que le service des premiers répondants répond aux besoins des citoyens et est très apprécié. Elle mentionne que les investissements découlant du schéma de couverture de risques étaient nécessaires. Elle demande le niveau de satisfaction de la population à l'égard du SIM, notamment s'il y a des informations sur les aspects autres que le programme de premiers répondants.

M. Tremblay répond que les résultats du sondage annuel démontrent que les pompiers sont très bien perçus, le taux de satisfaction est de 98 %. Tous les efforts et investissements ne sont toutefois pas mesurés. Il souligne que les citoyens retiennent les relations de travail difficiles et ajoute que les pompiers sont toutefois professionnels et, dans des événements majeurs, la satisfaction des citoyens

ressort.

13.2 M. Réal Ménard, vice-président

M. Ménard aborde les relations de travail et il estime désolant d'être obligé d'aller en arbitrage. Il veut savoir quel est le principal enjeu et quelle est la probabilité d'avoir une convention collective négociée.

M. Tremblay répond que l'enjeu est le volet monétaire et se dit optimiste de régler une convention négociée après la décision de l'arbitre.

M. Ménard demande des détails sur les six personnes de la section Éducation du public.

M. Tremblay répond qu'il s'agit d'employés qui se rendent dans les écoles et les centres de personnes âgées situées dans la zone de concentration pour offrir des activités de prévention, il mentionne le programme du schéma de couverture de risques en prévention incendie.

M. Ménard veut savoir si dans le schéma, on tient compte de l'âge du bâti car, à son avis, les bâtiments de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sont plus à risque que ceux de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

M. Tremblay répond que ce qui sauve des vies et des biens, c'est le temps de réponse. Il explique que les bâtiments sont catégorisés de 1 à 4 et que la catégorie détermine la force de frappe.

13.3 M. William Steinberg

M. Steinberg veut connaître les temps de réponse des premiers répondants, d'Urgences- Santé et du SIM. Il demande ensuite si les dépenses 2009 sont-elles réelles ou estimées. Ensuite, il demande le coût du temps supplémentaire payé et quel est le budget du temps supplémentaire en 2010.

M. Tremblay fournira les données pour les appels de priorité 1. Quant aux dépenses 2009, M. Tremblay souligne que le budget réel apparaît en page 72. Pour le temps supplémentaire, 21 M \$ a été prévu en 2009 et 19,4 M \$ correspond au montant payé. M. Lamontagne mentionne qu'en 2010, le SIM a prévu à son budget 17,2 M \$ pour le temps supplémentaire; une somme moindre qu'en 2009 puisque les besoins de remplacement pour des activités de formation seront moins importants étant donné que tous les pompiers auront reçu la formation de premier répondant.

13.4 M. Robert Zambito

M. Zambito demande comment le SIM peut vérifier la conformité des cheminées mitoyennes.

M. Tremblay répond que le SIM a des programmes de prévention à cet égard. Il ajoute que lorsque de tels événements se produisent, soit de la fumée qui revient dans la cheminée, il faut appeler le SIM.

13.5 Mme Susan Clarke

Mme Clarke félicite le SIM et mentionne que les citoyens de Notre-Dame-de-Grâce sont enchantés de bénéficier du service des premiers répondants. Elle soulève la question du soutien aux employés et se dit surprise de constater que cela n'existait pas avant. Elle demande si les services sont offerts à interne ou à l'externe.

M. Tremblay répond que le SIM disposait de services aux employés, la nouveauté est que ceux-ci ont été regroupés au sein d'une même section et les services sont à la fois offerts à l'interne et à l'externe.

13.6 M. Samir Rizkalla

M. Rizkalla constate que 1700 pompiers ont reçu la formation de premiers répondants, il demande si les autres pompiers recevront la formation et si un budget est prévu pour les former.

M. Tremblay répond que la formation a été offerte sur une base volontaire, que 1700 pompiers sur 2300 aient reçu la formation est exceptionnel. Il ajoute que 211 pompiers sont sur une liste en attente de la formation. Toutefois, pour les former, le SIM devra faire des représentations pour obtenir un budget supplémentaire.

13.7 M. Jean-Marc Gibeau

M. Gibeau félicite le SIM pour la qualité de la présentation. Il demande des informations relativement au dossier des bateaux Air Solid. En page 42 du document budgétaire, M. Gibeau questionne l'écart de 2.4 ou 1.2 alors qu'il fallait respecter 2 % de croissance.

M. Tremblay répond que le contrat a été résilié et le dossier est toujours devant les tribunaux. Concernant l'écart, M. Lamontagne répond que le 2 % est d'office et il ajoute que des employés

croissent dans l'échelle salariale, donc, ce ne sont pas des augmentations de budget mais dépend plutôt du fait que le poste est occupé par un junior ou un sénior. Il précise que le SIM respecte le cadre financier de la Ville.

13.8 M. Réal Ménard, vice-président

Le vice-président, M. Réal Ménard, mentionne que des citoyens d'Outremont s'inquiètent de la perte d'un camion à la caserne locale. Il demande les raisons.

M. Tremblay répond qu'avant 2002, il y avait 22 services incendie sur l'île. À Outremont, il y avait 4 véhicules et 5 pompiers en devoir. Lors de la création de la nouvelle Ville de Montréal, le SIM est devenu un service d'agglomération et l'arrondissement d'Outremont s'est retrouvé protégé par un réseau de casernes. Il ajoute que les scénarios préparés pour le schéma tenaient compte des casernes environnantes ce qui a permis de constater que le retrait de l'échelle 75 n'avait pas d'impact sur la desserte à Outremont. Par contre, à L'Île-des-Sœurs, il manquait une échelle. Donc, le SIM a proposé de déplacer l'échelle puisque cela n'enlève rien à la sécurité dans Outremont. Le schéma de couverture de risques a été adopté avec ce mouvement qui se fera lorsque les travaux à la caserne de l'Île-des-Sœurs seront complétés.

13.9 M. Claude Trudel

Le président, M. Claude Trudel, félicite le SIM pour la qualité de la présentation. Il mentionne que l'implantation du service des premiers répondants fut une belle expérience et il se dit satisfait de la qualité des services offerts à la population par le SIM.

14. Levée de l'assemblée

Le président, M. Claude Trudel, remercie l'assistance, l'équipe du SIM et les commissaires. À 16 h 10, sur une proposition de M. Samir Rizkalla, appuyée par le vice-président, M. Réal Ménard, il déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ LE : 27 AVRIL 2010

« ORIGINAL SIGNÉ »

Claude Trudel
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Nicole Paquette
Secrétaire recherchiste